



# **1000 km of Zolder**

## **29-30-31 Mars 2019**

### **Circuit Zolder**

#### Index

#### Chapitre I. Organisation.

- Article 1. Définition de l'épreuve.
- Article 2. Organisation.
- Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.
- Article 4. Officiels.
- Article 5. Timing de l'épreuve.

#### Chapitre II. Conditions particulières de l'épreuve.

- Article 6. Pilotes.
- Article 7. Description des véhicules admis.
- Article 8. Laissez-passer – Cartes de fonction.
- Article 9. Assurance.

#### Chapitre III. Déroulement de l'épreuve.

- Article 10. Essais – Qualification.
- Article 11. Grille de départ.
- Article 12. Procédure de départ.
- Article 13. Procédure d'arrivée.
- Article 14. Procédure d'intervention « Safety Car ».
- Article 15. Divers





## **Chapitre I. Organisation.**

### **Article 1. Définition de l'épreuve.**

L'épreuve « 1000 km of Zolder » à le statut d'épreuve nationale OPEN, et est composé :

- D'une manche de 1000 km des championnats « 2CV Racing Cup » et « C1 Racing Cup ».
- D'une manche de 200 minutes du championnat « 100 series by BGDC ».
- De deux manches de 30 minutes des championnats « Belcar Historic Cup / Belcar Youngtimer Cup ».

### **Article 2. Organisation.**

L'épreuve est organisée par 2CV Racing Teams asbl en conformité avec les prescriptions du Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, les prescriptions du RACB SPORT, les règlements sportifs et techniques spécifiques des championnats, séries et/ou coupes participantes composant l'épreuve ainsi que du présent règlement particulier et ses annexes. Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les Règlements Sportifs des championnats figurent à l'adresse [www.racb.com](http://www.racb.com), et sur le site propre à chaque série.

De part leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur coupe, série ou championnat.

En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte français fera foi.

### **Article 3. Informations spécifiques à l'épreuve.**

- 3.1 Nom de l'épreuve : 1000 kms of Zolder
- 3.2 Autorité Sportive Nationale : Royal Automobile Club of Belgium  
RACB SPORT  
Rue d'Arlon 53  
1040 BRUXELLES (Belgique)  
Téléphone : +32 22 87 09 11  
Fax : +32 22 30 75 84  
Email : [sport@racb.com](mailto:sport@racb.com)
- 3.3 Organisateur – Promoteur : 2CV Racing Teams ASBL (N° entreprise BE0891.559.959)  
Rue P.J. Antoine 109  
4040 HERSTAL (Belgique)  
Mail: [info@2cvracingteams.be](mailto:info@2cvracingteams.be)
- Courrier au Directeur d'Epreuve :  
Bernard DELVENNE  
Téléphone : +32 472 60 01 75  
Email : [bernard@2cvracingteams.be](mailto:bernard@2cvracingteams.be)





3.4 Secrétariat et permanence : Jusqu'au vendredi 29 Mars 2019 à 12h00 : voir à Organisateur et Promoteur.  
À partir du vendredi 29 Mars 2019 à 12h00 : voir courrier au directeur d'épreuve

3.5 Date et lieu de l'épreuve : 29-30-31 Mars 2019  
Circuit Zolder – Terlaemen 30 – 3550 Heusden-Zolder

3.6 Circuit : Circuit Zolder  
Longueur : 4.000 mètres  
Sens de la course : sens des aiguilles de la montre.

3.7 Engagement : Les formulaires d'engagements devront parvenir aux promoteurs des séries suivant les dates inscrites dans chaque règlement.

3.8 Durée des courses et horaires : Voir timing en annexe

3.9 Durée du meeting :

L'épreuve commence avec les vérifications techniques et/ou administratives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

- Délai de réclamation ou d'appel ou fin d'audition ;
- Fin des vérifications administratives et/ou techniques d'après épreuve entreprises en conformité avec le code
- Publication du classement final

3.10 Vérifications sportives : Voir timing en annexe

Lieu : 1<sup>er</sup> Etage tour Race Control

Le concurrent/pilote doit être titulaire d'une licence en cours de validité d'un degré minimal comme stipulé dans le Règlement Sportif de la série où il participe.

Le concurrent/pilote qui ne sait pas être présent aux vérifications sportives doit introduire une demande de dérogation justifiée par mail au directeur d'épreuve avant le 29 mars 2019 et il recevra une convocation avec date et heure de passage. Cette demande devra indiquer dans l'objet : le numéro de la voiture, le nom du concurrent et du pilote ainsi que la mention DEMANDE DE DEROGATION POUR VERIFICATION SPORTIVE. La dérogation est sous réserve d'acceptation par le Collège des Commissaires Sportifs.

Les concurrents et pilotes ne peuvent pas faire l'objet d'une suspension de licence.

Les pilotes étrangers doivent être en possession d'une attestation de leurs fédérations les autorisant à participer à l'épreuve.

3.11 Vérifications techniques : Voir timing en annexe

Lieu : Dans les box 1-2 – Box et paddocks des séries.





Le concurrent/pilote qui ne sait pas être présent aux vérifications techniques doit introduire une demande de dérogation avec justification par mail au directeur de l'épreuve avant le 29 mars 2019 et il recevra une convocation avec date et heure de passage. Cette demande devra indiquer dans l'objet : le numéro de la voiture, le nom du concurrent et du pilote ainsi que la mention DEMANDE DE DEROGATION POUR VERIFICATION TECHNIQUE. La dérogation est sous réserve d'acceptation par le Collège des Commissaires Sportifs.

3.12 Tableau d'affichage officiel : Niveau podium – Race Control Center

3.13 Essence :

Le pilote peut rester dans sa voiture pendant toute la durée du ravitaillement en carburant, mais le moteur doit être arrêté et la boucle du harnais de sécurité ouverte.

3.14 Briefing :

La présence des pilotes et chef team pendant toute la durée du briefing est obligatoire, ils signeront une liste de présence. Toute signature manquante sera sanctionnée par une amende de 100,00€. Tout pilote n'ayant pu, pour des raisons de force majeure et ayant prévenu de son absence, devra, avant d'accéder à la piste, se présenter à la Direction de Course de sa série afin de recevoir le briefing. Cette dérogation est sous réserve d'acceptation par le Collège des Commissaires Sportifs.

3.15 Podium : Suivant le règlement propre à chaque série.

3.16 Parc fermé : Les informations seront données au briefing de l'épreuve

#### **Article 4. Officiels.**

4.1 Direction de course :

Directeur d'épreuve	Bernard DELVENNE	Lic. RACB 2398
Directeur de Course 2CV/C1/100 Series by BGDC	Bernard DELVENNE	Lic. RACB 2398
Directeur de Course – BHC/BYC		
Directeurs de course adjoint	Iwan DELHEZ	Lic. RACB 2929
	Nicolas DUBOIS	Lic. RACB 3036
	Serge NOEL	Lic. RACB 3615

4.2 Secrétariat de l'épreuve :

Denis DECLERCQ	Lic. RACB 1745
Sylvie PIRON	Lic. RACB 3609

4.3 Commissaires Sportifs :

Président :	Léo SUETENS	Lic. RACB 0405
Membres :	Joost DEMEESTERE	Lic. RACB 0118
	Georges VANDENDRIESSCHE	Lic. RACB 0427
Stagiaire :	Aurore LUMAYE	Lic. RACB 3414

4.4 Délégué technique :

Responsable 2CV/C1/100 Series by BGDC :	Stany JANSSEN	Lic. RACB 1749
Responsable BHC/BYC :	Bert BLOCKX	Lic. RACB 2656





4.5 Service Médical :	Dr. Erik BEULS	Lic. RACB 2754
4.6 Service de chronométrage :	Harald ROELSE	Lic. KNAF 10974
4.8 Commissaires de piste :	RACB Track Marshals	
Chef de file :	Alain DE JONGHE	Lic. RACB 3703
4.9 Commissaires de stands :		
Chef de file :	Jos DE MOOR	Lic. RACB 0740
4.10 Sécurité :		
Safety & Sound Manager	Johan AERTS	Lic. RACB 1709
Advisor Safety Race Control	Tony EYCKMANS	Lic. RACB 0589
4.11 Relations Concurrents :		
	Pascale SMETS	Lic. RACB 3745
	Quentin HOTTON	Lic. RACB 3811
	Michel DE RUYDTS	Lic. RACB 2810
	Robert BUEKENHOUT	Lic. RACB 3408
	Gaëtane BACHY	Lic. RACB 3333

#### **Article 5. Timing.**

5.1 Timing général : En annexe.

Ce timing est informatif et peut être modifié lors du meeting par la direction de course en concertation avec le Collège des Commissaires Sportifs.

5.2 Ouverture du paddock : Vendredi 29 mars 2019 à 14 heures

#### **Chapitre II. Conditions Particulières de l'épreuve.**

##### **Article 6. Pilotes.**

Tous les pilotes doivent être en conformité avec les dispositions prévues à l'annexe L du Code Sportif International émis par la FIA en ce qui concerne :

- La licence
- Le casque
- Les vêtements

##### **Article 7. Description des véhicules admis.**

Les véhicules doivent être en conformité avec les règlements techniques des séries et ou des coupes ou trophées auxquels ils appartiennent.





Si un véhicule est impliqué dans un incident sur la piste entraînant un rapatriement, il est obligatoire de le faire contrôler par la commission technique du RACB avant de reprendre la piste.

#### **Article 8. Laissez-passer – Cartes de Fonction.**

Ces documents seront remis et/ou mis à la disposition de chaque responsable et/ou coordinateur de la série qui sera chargé de les faire parvenir aux concurrents et pilotes.

#### **Article 9. Assurance.**

L'organisateur souscrira une assurance en conformité avec les dispositions de Loi en vigueur en la matière « Responsabilité Civile Organisateur / Responsabilité Civile Automoteurs ». Compagnie d'assurance : AXA

### **Chapitre III. Déroulement de l'épreuve.**

#### **Article 10. Essais – Qualification.**

Les essais officiels chronométrés auront lieu suivant timing en annexe.

#### **Article 11. Grille de départ.**

- 11.1 La grille de départ sera établie sur base des résultats de la qualification et des règlements des séries.
- 11.2 La grille de départ sera effectuée sous la responsabilité du responsable des commissaires de stands.
- 11.3 Les concurrents et pilotes devront être prêts, à la sortie de leurs paddocks respectifs, 30 minutes avant l'heure de début de procédure de leur course.

#### **Article 12. Procédure de départ.**

- 12.1 Le signal de départ sera donné au moyen des feux lumineux de départ déclenchés par le directeur de course. À défaut, le départ sera donné au moyen du drapeau national.
- 12.2 Pendant le départ d'une course, le mur de signalisation devra être totalement libre de toute personne, à l'exception des officiels et commissaires de stands et de route, dûment autorisés, et qui auront tous reçu l'accréditation appropriée pour y exercer une fonction officielle. Cette interdiction est valable pour le premier tour de chaque course.
- 12.3 Les instructions de mise en grille et de départ seront annoncées au briefing des pilotes de chaque série.

#### **Article 13. Procédure d'arrivée.**

Le drapeau à damier sera présenté à la voiture la mieux classée et en mouvement sur la piste à la fin de la période prescrite de la course au moment où elle franchira la ligne de contrôle.

#### **Article 14. Procédure d'intervention « Safety-Car »**





Il y aura un Safety-Car en service.

La procédure « Safety-Car », sera mise en service pour neutraliser la course sur décision du Directeur de Course exclusivement.

La voiture portera les mots « Safety-Car » en caractères de dimensions similaires à celles des numéros de course, sur l'arrière et sur les côtés. Elle sera munie de trois gyrophares jaunes sur le toit. Elle sera conduite par un pilote de circuit expérimenté et aura à son bord un observateur capable de reconnaître toutes les voitures en course, et qui sera en contact radio permanent avec la Direction de Course.

#### **Article 15. Divers.**

- 15.1 La présentation des sanctions ou informations de la Direction de Course envers les pilotes au volant se fera devant la Direction de Course. Pendant les premiers tours d'essais, l'emplacement exact de la Direction de Course sera montré aux pilotes. La présentation sera également diffusée via le réseau des écrans du chronométrage.
- 15.2 Pour toutes les séries, le Directeur de course, en consultation avec un membre du Collège des Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'infliger comme pénalité un « Drive Through » en lieu et place d'une autre pénalité prévue ou non au tableau des pénalités. Toute autre décision et/ou sanction hors tableau des pénalités sera laissée à l'appréciation du Collège des Commissaires Sportifs.
- 15.3 Désignation d'un chef Team : Chaque équipage désignera lors du passage au contrôle administratif un chef team de son choix, il sera le seul habilité à représenter l'équipage auprès des officiels de l'épreuve. Le chef Team peut être un pilote inscrit à l'épreuve. Dans ce cas, lors d'une convocation au près du collège des commissaires sportifs, si le pilote désigné en qualité de chef team se trouve au volant du véhicule, il devra se faire remplacer dans la voiture par un autre membre d'équipage admis pour qu'il puisse se présenter à la convocation du collège des commissaires sportifs.
- 15.4 La vitesse maximale autorisée dans les stands sera de 60 km/h.
- 15.5 Droit de réclamation :
- Le montant du droit de réclamation fixé par le RACB Sport : €500,00
- Droits d'appel :
- Le montant du droit d'appel national (RACB Sport) : €2.000,00
  - Le montant du droit d'appel International (FIA) : €6.000,00
- 15.6 Aucune récompense autre que celles prévues avec les coupes et trophées des cérémonies de podium ne sera attribuée.
- 15.7 Pendant l'intégralité de l'épreuve, le niveau sonore ne pourra dépasser la réglementation de chaque série.
- 15.8 L'usage des clignoteurs doit être strictement conforme au code de la route. Les clignoteurs indiquent l'endroit vers lequel vous vous dirigez et non l'inverse.





- 15.9 Lors du contrôle technique les « non conformités » seront analysées avec la direction de course et sauf pour la motorisation ou risque de sécurité, une remarque unique dans le carnet de la voiture ou un changement de catégorie pourra être proposé.
- 15.10 Si vous stationnez un véhicule dans les paddocks, veuillez mettre une bâche de protection sous le bloc moteur et carter d'huile pour protéger le sol des tâches d'huile et d'essence.

Visa RACB : C-Z-TKZ-002 (19/03/2019)







Timing - 1000 km of Zolder - 29-30-31 Mars 2019



**Vendredi 29 Mars 2019**

1400			Paddock Open	All Series
1500	1800		Administrative & Technical Control	BHC & BYC
1700	2000		Administrative & Technical Control	100 Series by BGDC
1700	2000		Administrative & Technical Control	2CV & C1

**Samedi 30 Mars**

700	830		Administrative & Technical Control	100 Series by BGDC
700	830		Administrative & Technical Control	2CV & C1

815			Briefing	BHC & BYC
900			Briefing	BGDC
945			Briefing	2CV&C1

905	935		Qualifying	BHC & BYC
945	1030		Qualifying	BGDC
1040	1110		Qualifying 1	2CV&C1
1125	1155		Race 1	BHC & BYC

1200	1300		<b>Break Lunch</b>	
------	------	--	--------------------	--

1305	1335		Qualifying 2	2CV&C1
1350	1710		Race	100 Series by BGDC
1725	1755		Race 2	BHC & BYC

**Dimanche 31 Mars**

1005	1750		Race	2CV&C1
------	------	--	------	--------

